

JARDINIÈRES ET POTÉES PAS TROP ARROSÉES

Ces dernières années les périodes de sécheresse se sont amplifiées et les prévisionnistes estiment que ce phénomène perdurera jusqu'à la fin de ce 21^{ème} siècle. L'eau est et sera un bien précieux, un bien qu'il faudra absolument éviter de gaspiller.

Garnir les fenêtres de jardinières et installer des potées fleuries est une pratique courante dans nos villes et villages. S'il est agréable d'apporter des touches de couleurs aux façades et indéniable que ces compositions embellissent notre milieu de vie, il est aussi important de veiller à arroser moins et mieux...

Contenants et substrat adéquats

Les jardinières pourvues d'une réserve d'eau seront profitables aux plantes qui conserveront un apport d'humidité nécessaire et régulier en cas de sécheresse. Certes un peu plus coûteuses à l'achat, elles vous permettront de garder vos compositions florales tout au long de la belle saison. Pour le substrat de plantation, il est préférable d'opter pour un excellent terreau pourvu en matières nutritives, type terreau pour géraniums. Des apports d'engrais organiques favoriseront une floraison abondante et continue.

Enfin, il sera judicieux de couvrir la surface des jardinières et potées avec des pellets de paille de blé ou du paillis de miscanthus ou de chanvre afin de limiter l'évaporation de l'eau et ainsi économiser encore un peu plus cet or bleu.



Pellets de paille de blé

Des plantes qui sont sobres !
Les plantes annuelles aptes à supporter la chaleur et une certaine sécheresse sont plus nombreuses qu'on ne le pense.



Bidens



Pelargonium

Pour les emplacements ensoleillés, et par conséquent très chauds, on optera pour le bien connu Pelargonium (nos « géraniums des balcons »), les Ostéospermum, les Gazania, les sublimes Felicia, les Portulaca (pourpier d'ornement), les bidens (ils détestent l'excès d'eau) ou encore le bleu liseron de Mauritanie et ce ne sont là que quelques exemples. A l'ombre, les bégonias bulbeux ou non, retombants ou droits, feront l'affaire. L'insertion de quelques vivaces (Sedum, graminées, ...) permettra de pérenniser une partie de ces décorations végétales.

Marc Knaepen

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS À VENIR POUR 2021

Du 9 au 14 Juillet :

exposition Arts et Loisirs Bellocéens peinture, photos et sculptures à la Maison Marret (les mercredis, jeudis, samedis et dimanches après-midi de 14h à 18h et les mercredis matins).

13 juillet :

restauration, retraite aux flambeaux, feu d'artifice.

14 juillet :

défilé anciens combattants.

18 juillet :

vide greniers pompiers.

5 septembre :

concours de pêche / repas friture à l'étang du Riot.

14 septembre :

goûter UNRPA et reprise des activités les 7-21-28 (jeux de cartes).

12 octobre :

« pâte aux truches », activités les 5-19-26 (jeux de cartes).

16 octobre :

assemblée générale ALB à 15h à la salle du Cormier, rue Jean Moulin.



FÊTERONS-NOUS LE 14 JUILLET ?

En 2020, en raison de la pandémie, le traditionnel feu d'artifice du 13 juillet n'avait pu être tiré ... Quid de l'année 2021 ?

La municipalité a commandé les artifices. Le comité des fêtes prépare quelques festivités ; vente de grillades, sandwiches, viennoiseries, lampions sous un fond musical. La fanfare s'entraîne pour la retraite aux flambeaux.

Chacun s'active pour que le 13 juillet au soir nous retrouvions un peu de convivialité. Espérons que les mesures sanitaires nous permettront de maintenir cette « fête » même sans bal, animation de village que nous aimons et attendons tous.

SURVEILLER LA MAISON ET LE JARDIN

On le sait, les vacances d'été sont propices aux cambriolages !

Il faut savoir s'épauler entre voisins.

En votre absence demandez à un voisin de confiance de surveiller votre logement et pourquoi pas de ramasser le courrier et d'arroser le jardin.

En cas d'anomalie, il pourra donner l'alerte et prévenir la gendarmerie en faisant le 17 ou le 112.

SOMMAIRE

- Edito du maire	Page 1
- Rappel des consignes lors des fortes chaleurs estivales	Page 1
- Taxe foncière 2021	Page 2
- Lutte contre la vitesse excessive et le stationnement	Page 2
- On a voté ... mais pour quoi ?	Page 3
- Quand sortir ma poubelle ?	Page 3
- Maison du Terroir et d'Animations	Page 4
- Panneau pocket	Page 4
- Concours des « Maisons fleuries »	Page 5
- « L'Escal de Beaulieu »	Page 5
- Assemblée générale du Comité des Fêtes	Page 5
- Jardinières et potées pas trop arrosées	Page 6
- Calendrier des manifestations	Page 6
- Fêtons-nous le 14 Juillet ?	Page 6
- Surveiller la maison et le jardin	Page 6

Si vous avez plus de 80 ans, inscrivez-vous auprès de la mairie au 02 38 35 32 18



Buvez de l'eau et restez au frais



Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) solidarites-sante.gouv.fr - meteo.fr - #canicule

Retrouvez tous les numéros du « Petit Bellocéen », les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal et plein d'infos, sur notre site : www.beaulieu-sur-loire.fr
AINSI QUE sur les panneaux d'affichage installés près de la bibliothèque, de l'église et de la mairie et FACEBOOK « beaulieu-sur-loire »

Le Petit Bellocéen est édité par la Mairie de Beaulieu-sur-Loire.
10 place de l'Eglise
45630 BEAULIEU-SUR-LOIRE
☎ 02.38.35.80.48 ☎ 02.38.35.86.57
✉ : beaulieu-sur-loire@wanadoo.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

Rédaction de ce bulletin achevée le 20 juin 2021

ÉDITO DU MAIRE



Chères Bellocéennes, Chers Bellocéens,

A l'heure où je vous écris, 31.7 millions de Français ont reçu une première dose de vaccin ; 16.5 millions sont complètement vaccinés soit 24.5 % de la population. Cependant, même si la pression baisse en milieu hospitalier, la pandémie n'est pas terminée.

Deux classes ont été fermées dernièrement pour une semaine (31 mai et 3 juin), pour cas d'enfants testés positifs. C'est pourquoi, il ne faut pas relâcher nos efforts. Restons tous mobilisés.

Cette situation engendre un climat compliqué qui génère des comportements tendus, voire agressifs parfois ! Soyons patients !

Les associations vont pouvoir reprendre progressivement leurs activités, mais dans le respect d'un protocole adapté, conformément aux différentes phases annoncées par le gouvernement.

Les réponses à nos demandes de subventions commencent à arriver. Vous verrez prochainement des travaux et des aménagements se réaliser.

Toute l'équipe reste mobilisée, avec toujours pour ligne de conduite l'intérêt général.

Lorsque vous recevrez ce « Petit Bellocéen », nous serons aux portes des vacances. Continuez à faire attention à vous et même si la situation semble interminable, restez vigilants !

Bonnes vacances à tous.

Jacky HECQUET

TAXE FONCIÈRE 2021



La **taxe foncière** est calculée sur la base de la valeur locative cadastrale du bien, ou loyer théorique annuel. Trois composantes entrent en compte dans le calcul de la **taxe foncière** : la valeur locative cadastrale, le coefficient de revalorisation et le taux d'imposition voté par les collectivités locales.

Le conseil municipal du 14 avril dernier a approuvé, à l'unanimité, le maintien des taux 2020 de la fiscalité locale sur 2021. Part revenant à la commune : foncier bâti : 40,75 %, foncier non bâti : 53,75 %.

Compte tenu de l'évolution de la fiscalité des autres contributeurs, une augmentation est à prévoir :

- Communauté de communes Berry-Loire-Puisaye : une augmentation limitée a été votée le 30 mars 2021 afin de prendre en compte la montée en puissance des compétences communautaires et la diminution des ressources, notamment par la baisse des dotations de l'État et la perte de pouvoir fiscal des collectivités locales et leurs établissements, suite à la réforme de la taxe d'habitation. Ainsi,
 - ◇ le taux de la taxe sur le foncier bâti passerait de 3,52 % à 3,70 %,
 - ◇ le taux de la taxe sur le foncier non bâti passerait de 8,94 % à 9,39 %,
 - ◇ le taux de la cotisation foncière des entreprises passerait de 22,92 % à 24,07 %.
- Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), le produit attendu est indiqué par le SMICTOM du Giennois qui gère cette compétence par délégation de la communauté de communes. En raison de plusieurs facteurs et du contexte national, une hausse importante est prévue. Les principales causes sont les suivantes :
 - ◇ les répercussions de la crise sanitaire sur les recettes et les coûts, avec notamment une collecte plus faible de certaines matières premières en raison du confinement,
 - ◇ l'impact de la chute des prix des matières recyclables : c'est une baisse constatée au plan national,
 - ◇ la baisse du soutien des éco-organismes (Eco emballages, etc.),
 - ◇ les augmentations liées au SYCTOM (syndicat qui gère le traitement des déchets : incinérateur, enfouissement, recyclage) qui retombent sur le SMICTOM par ricochet, avec notamment l'augmentation nationale de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui passe de 9 à 14 € la tonne pour l'incinération et de 18 à 30 € la tonne pour l'enfouissement, ce à quoi il faut ajouter l'impact du passage en concession pour le traitement, avec des clauses contractuelles défavorables au syndicat, et enfin, l'évolution démographique, avec un nombre d'habitants en diminution et par conséquent moins de contribuables.Ainsi le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères passerait de 13,25 % à 14,63 %.
- Mise en place de la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Pour financer les dépenses liées à cette compétence, la communauté de communes a instauré la taxe GEMAPI, par délibération du 24 septembre 2020. Pour 2021, compte tenu du produit nécessaire sur le budget de l'exercice, cela devrait représenter un montant d'environ 5 € par habitant. A ce stade, nous ne pouvons pas encore vous communiquer le taux d'imposition correspondant.



LUTTE CONTRE LA VITESSE EXCESSIVE ET LE STATIONNEMENT ANARCHIQUE

Suite à de nombreuses plaintes, nous avons fait appel aux services du département afin de mettre en place des dispositifs de limitation de la vitesse.

Suite à ces échanges, différents tests vont être réalisés dans les prochains mois avant de mettre en place les équipements définitifs. Le groupe de travail a proposé d'exclure les ralentisseurs de type dos d'ânes afin de limiter les nuisances sonores.

Le premier test sera réalisé Allée des Tilleuls (juin ou juillet), puis Chemin des Vignes en septembre.

Concernant le stationnement dans la rue du 8 mai, un sens giratoire autour du monument aux morts est prévu, ainsi que la matérialisation au sol de places de parking, en alternance à gauche et à droite, afin d'optimiser le stationnement, tout en assurant la circulation des véhicules de secours.

Une étude particulière sera réalisée avec le département et un bureau d'études spécialisé, en fin d'année, pour la route de Sancerre.

CONCOURS DES « MAISONS FLEURIES »

Beaulieu-sur-Loire

CONCOURS
MAISONS
Fleuries



INSCRIPTION

À la mairie
Avant le 10 Juillet 2021

Il n'est pas trop tard, vous avez jusqu'au 10 juillet pour vous inscrire.

Les catégories sont les suivantes :

- 1^{ère} catégorie : maison avec jardin fleuri ou paysager ;
- 2^{ème} catégorie : balcon, terrasse, trottoir ou pied mur et petit espace, visible de la rue ;
- 3^{ème} catégorie : commerces, entreprises ou associations.

Les membres du jury définiront, lors de leur passage, la catégorie dans laquelle vous concurrez.

Les critères de sélection du jury portent sur la composition :

- fleurs/arbres/arbustes : diversité botaniques des plantations : bulbes, vivaces, annuelles, bisannuelles... ;
- l'harmonie des couleurs, des formes, la pérennité des compositions, l'état d'entretien et de mise en valeur du patrimoine ;
- de la pratique de l'éco-jardinage.

Les premières places de chaque catégorie sont primées à la libre appréciation du jury.

Toutefois, afin de remercier tous les participants non primés, un lot de consolation pour leur participation à l'embellissement de notre commune sera attribué à chacun d'eux.

La proclamation des résultats ainsi que la remise des prix auront lieu avant le 31 décembre 2021, sans date précise.

Les participants autorisent la commune à utiliser sur tous les supports de communication municipaux, les photos des jardins prises dans le cadre de ce concours y compris celles prises lors de la remise des prix.

(Règlement du concours disponible sur le site de la mairie et la page facebook).

(Bulletins d'inscription à retirer en mairie)

« L'ESCALE DE BEAULIEU » BAR-TABAC-PRESSE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE



Après avoir perdu leur emploi dans la région de Bellegarde en août dernier, Xavier et Francesca Croce ont décidé de prendre un commerce, travailler ensemble et être indépendants.

Leurs recherches les ont conduits à Beaulieu-sur-Loire, et ils travaillent d'arrache pied pour ouvrir au plus vite leur établissement en cours de rénovation, mais les démarches administratives sont longues... ouverture mi-août ? Début septembre ?

Ils ont des tonnes de projets pour animer leur commerce : soirées à thème, espace de jeux pour jeunes et moins jeunes...

Ils nous attendent et nous les attendons avec impatience !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DES FÊTES

Elle a rassemblé une trentaine de personnes pour présenter bilan et projet, et procéder au renouvellement de son bureau.

Plus les bénévoles seront nombreux, plus l'animation de notre commune sera réelle, même pour des coups de main ponctuels, pour partager des idées, faites-vous connaître auprès de la nouvelle présidente Isabelle Decherf : hubisa.decherf@sfr.fr

